



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

www.msfo.ca info@msfo.ca

BULLETIN MUNICIPAL FÉVRIER 2019

N. B. Lire attentivement et conserver pour références

Compte de taxes 2019

Vous trouverez, ci-joint, votre compte de taxes pour l'année 2019. Les coupons 1, 2 et 3 au bas de votre compte doivent être découpés et joints à votre paiement selon le nombre de versements auquel vous avez droit. Si vous avez un créancier hypothécaire et qu'il doit acquitter votre compte de taxes, veuillez lui faire parvenir une copie de ce dernier.

Nous vous rappelons que votre paiement doit être envoyé à l'adresse suivante :

**Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans
3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec) G0A 3S0**

Chèques postdatés

Les contribuables qui acquittent leur compte en trois versements peuvent faire parvenir les trois paiements en même temps, en envoyant des chèques postdatés pour le 1^{er} mars, le 1^{er} juillet et le 1^{er} novembre 2019.

Il est également possible de payer votre compte directement à votre institution financière. Évidemment, ce choix demeure à votre discrétion, mais cela peut éviter un oubli et surtout des frais de retard et d'intérêts.

****Frais de retard au taux de 0,42 % mensuel (5 % annuel) auxquels s'ajoutent des frais d'intérêts au taux de : 1,08 % mensuel (13 % annuel)****

Reçu de taxes 2019

Un reçu de taxe sera envoyé exclusivement aux contribuables qui en auront fait la demande lors de leurs paiements et par souci d'économie et de protection de l'environnement un seul reçu sera expédié lorsque le dernier paiement aura été encaissé.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Toujours avec l'objectif d'améliorer les services de sécurité pour ses citoyens la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, en collaboration avec l'ensemble des municipalités de l'Île d'Orléans et de la MRC de l'Île d'Orléans, a décidé d'adhérer au service automatisé **TELMATIK**.

Ce nouveau service nous permettra de vous informer en temps réel de toute situation d'urgence dans la municipalité ou sur le territoire de l'Île d'Orléans. Par exemple : une fermeture du pont, ou de la route en raison d'une tempête ou d'un accident.

De plus, nous pourrions également utiliser de service pour vous informer de certaines activités particulières offertes aux citoyens de notre municipalité.

Nous croyons que ce nouveau service sera très utile à tous nos citoyens !

**Le 10 décembre dernier avait lieu la séance extraordinaire pour l'adoption
du budget de l'année 2019**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Revenus

Taxes	747 683 \$
Revenus externes	2 350 \$
Autre revenus de sources locales	33 170 \$
Surplus affecté à l'exercice (Général)	87 000 \$

Total des revenus **870 203 \$**

Évaluation imposable **142 853 742 \$**

**Taux de la taxe foncière
(Par cent dollars d'évaluation)** **0,4366 \$**

Taux matières résiduelles

Résidentiel

Résidence	151,02 \$
Roulotte	100 \$

Dépenses

Administration générale	435 388 \$
Sécurité Publique	191 744 \$
Transport	61 654 \$
Hygiène du milieu	119 446 \$
Urbanisme	11 435 \$
Loisirs et culture	37 585 \$
Immobilisations	12 951 \$

Total des dépenses **870 203 \$**

Proportion médiane **102 %**
Facteur comparatif **0,98**

Commercial

Camping	2 743 \$
Chenil	215 \$
Comptoir alimentaire	323 \$
Ébénisterie	108 \$
Épicerie	484 \$
Fermes	215 \$
Garage	430 \$
Gîtes et résidences de tourisme (Tarif par chambre)	11 \$
Restaurant	581 \$

Pour des données plus détaillées, vous pouvez consulter le procès-verbal de la séance extraordinaire sur le budget 2019 sur le site Internet municipal ou venir le consulter à la Mairie pendant les heures régulières de bureau.